



ANNEXE 2 : ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'ÉCHANGE AUTOMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS

Le tableau suivant présente les réponses formulées par les membres du Forum mondial qui ont été appelés à s'engager vis-à-vis de la nouvelle norme sur l'échange automatique de renseignements¹.

JURIDICTIONS QUI RÉALISERONT LES PREMIERS ÉCHANGES D'ICI À 2017 ²
Afrique du Sud ; Allemagne ; Anguilla ; Argentine ; Barbade ; Belgique ; Bermudes ; Chili ; Chypre ; Colombie ; Corée ; Croatie ; Curaçao ; Danemark ; Dominique ; Espagne ; Estonie ; Finlande ; France ; Gibraltar ; Grèce ; Guernesey ; Hongrie ; Île de Man ; Îles Caïmanes ; Îles Turques et Caïques ; Îles Vierges britanniques ; Inde ; Irlande ; Islande ; Italie ; Jersey ; Lettonie ; Liechtenstein ; Lituanie ; Luxembourg ; Malte ; Maurice ; Mexique ; Montserrat ; Niue ; Norvège ; Pays-Bas ; Pologne ; Portugal ; République slovaque ; République tchèque ; Roumanie ; Royaume-Uni ; Saint-Marin ; Seychelles ; Slovénie ; Suède ; Trinité-et-Tobago ; Uruguay
JURIDICTIONS QUI RÉALISERONT LES PREMIERS ÉCHANGES D'ICI À 2018
Andorre ; Antigua-et-Barbuda ; Arabie saoudite ; Aruba ; Australie ; Autriche ; Bahamas ; Belize ; Brésil ; Brunei Darussalam ; Canada ; Chine (République populaire de) ; Costa Rica ; Émirats arabes unis ; Grenade ; Hong Kong (Chine) ; Îles Marshall ; Indonésie ; Israël ; Japon ; Macao (Chine) ; Malaisie ; Monaco ; Nouvelle-Zélande ; Qatar ; Russie ; Sainte-Lucie ; Saint-Kitts-et-Nevis ; Saint-Vincent-et-les-Grenadines ; Samoa ; Singapour ; Sint-Maarten ; Suisse ; Turquie
JURIDICTIONS N'AYANT PAS PRÉCISÉ DE DÉLAI OU N'AYANT PAS ENCORE FORMULÉ LEUR ENGAGEMENT
Bahreïn, Îles Cook, Nauru, Panama, Vanuatu

Dans les mois à venir, d'autres juridictions devraient transmettre à la présidence du Forum mondial leur réponse précisant leur engagement. Une liste des engagements régulièrement mise à jour sera disponible sur le site Forum mondial.

¹ Les États-Unis ont indiqué qu'ils réaliseraient des échanges automatiques de renseignements à partir de 2015 au titre de la loi américaine relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (« loi FATCA »), et qu'ils ont conclu des accords intergouvernementaux (AIG) en ce sens avec plusieurs juridictions. Les AIG fondés sur le modèle 1A introduisent un principe de réciprocité afin que les échanges automatiques de renseignements permettent aux États-Unis de recevoir des données de niveau équivalent à celles transmises. Ils prévoient aussi que les juridictions s'engagent en faveur de l'adoption des réglementations et législations appropriées permettant d'assurer la réciprocité des échanges automatiques de renseignements.

² Plusieurs juridictions, désignées collectivement comme le Groupe des juridictions pionnières (figurant en caractères gras), se sont engagées à une adoption rapide de la nouvelle norme et ont indiqué des délais spécifiques pour sa mise en œuvre dans une Déclaration conjointe. Le premier échange de renseignements concernant les nouveaux comptes et les comptes de personnes physiques préexistants de valeur élevée sera réalisé au plus tard fin septembre 2017. Le premier échange de renseignements concernant les comptes de personnes physiques préexistants de faible valeur et les comptes d'entités sera réalisé au plus tard fin septembre 2017 ou fin septembre 2018, selon la date à laquelle ces comptes auront été identifiés par les institutions financières comme étant des comptes déclarables.